

Principales mesures de restriction en eau à respecter dans les Pyrénées-Orientales

Niveau : Alerte renforcée

**USAGE
RÉSERVÉ !**

Mesures d'interdiction des usages



Interdiction
d'arroser les
pelouses, massifs
fleuris, espaces verts,
rond-points



Interdiction
d'arroser les potagers
(Sauf de 20h à minuit)



Interdiction
d'arroser les terrains de
sport
(Sauf terrains principaux,
de 20h à minuit)



Interdiction
d'arroser les golfs
(Sauf "greens et
départs", de 20h à
minuit)



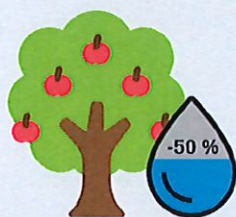
Interdiction
de nettoyer les terrasses, façades et
voiries à l'exception des balayeuses
laveuses automatiques



Interdiction
de nettoyer les
véhicules en dehors
des stations de
lavage



Interdiction
de laver les
bateaux de
plaisance



Réduction minimale de
50 % des volumes prélevés
pour les usages agricoles



Interdiction
de faire fonctionner les
fontaines en circuit ouvert
Circuit fermé autorisé



Interdiction
d'utiliser les douches
de plage



Interdiction
de remplir, de vidanger
les piscines et les plans d'eau
Piscines : Appoints autorisés

Toutes ces mesures font l'objet de contrôles réguliers

Pour plus d'informations



www.pyrenees-orientales.gouv.fr